



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE  
DE

**COGGIA**



20160

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2022  
18H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

**Date de la convocation :**  
26/06/2022

**Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :**  
11

**Nombre de Conseillers  
En exercice : 11**

**Nombre de Conseillers  
Présents : 07**

**Nombre de votants : 08**

**Quorum : 06**

**Secrétaire de séance :**  
Monsieur COGGIA  
Jean-Dominique

L'an deux mil vingt deux, et le jeudi 30 juin, à 18 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en  
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la  
présidence de Monsieur COGGIA François, MAIRE.

**Étaient Présents :** Monsieur COGGIA François, Monsieur  
AMPART Jean-Claude, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis,  
Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur RAFFALLI  
Louis, Monsieur SPADA Sébastien, Madame BIFERALI  
Martine.

**Étaient Absents :** Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur  
MALATESTA Ludovic, Madame AÏUTTI Dominique, Madame  
ANDREÏ Brigitte.

**Absents Représentés :** Monsieur LAPORTE Bernard donne  
pouvoir à Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis.

## 1. Modalités de publicité des actes.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur les modalités de publicité des actes, il propose au conseil municipal d'assurer cette publicité par affichage à la mairie et à la mairie annexe.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages exprimés soit 08 voix pour et 0 contre et est adoptée.

## 2. Désignation des conseillers municipaux membres du comité des fêtes.

Le Maire, dans le cadre de la création du comité des fêtes communal, expose au conseil municipal la nécessité de désigner les conseillers municipaux membre de ce comité.

Sont proposés :

Membre de droit : François COGGIA, le Maire

Membre permanent : ANDREÏ Brigitte et BIFERALI Martine.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages exprimés, soit 08 voix pour et 0 contre et est adoptée.

Le conseil municipal est clôturé à 22H00.

Le Maire,

François COGGIA

